

N°26

Date de publication
05/08/2026

Date d'observation
04/08/2026

Grandes cultures

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

À retenir cette semaine



Maïs :

- **Réseau d'observation** : 26 parcelles observées – 10 Allier (03), 2 Haute-Loire (43), 14 Puy-de-Dôme (63) dont 4 maïs semence.
- **Pyrales** : seulement 1 parcelle de l'Allier avec captures à un niveau faible.
- **Héliothis** : Baisse des captures sur tous les départements.
- **Chrysomèles** : 1 parcelle avec captures remontées dans l'Allier.

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

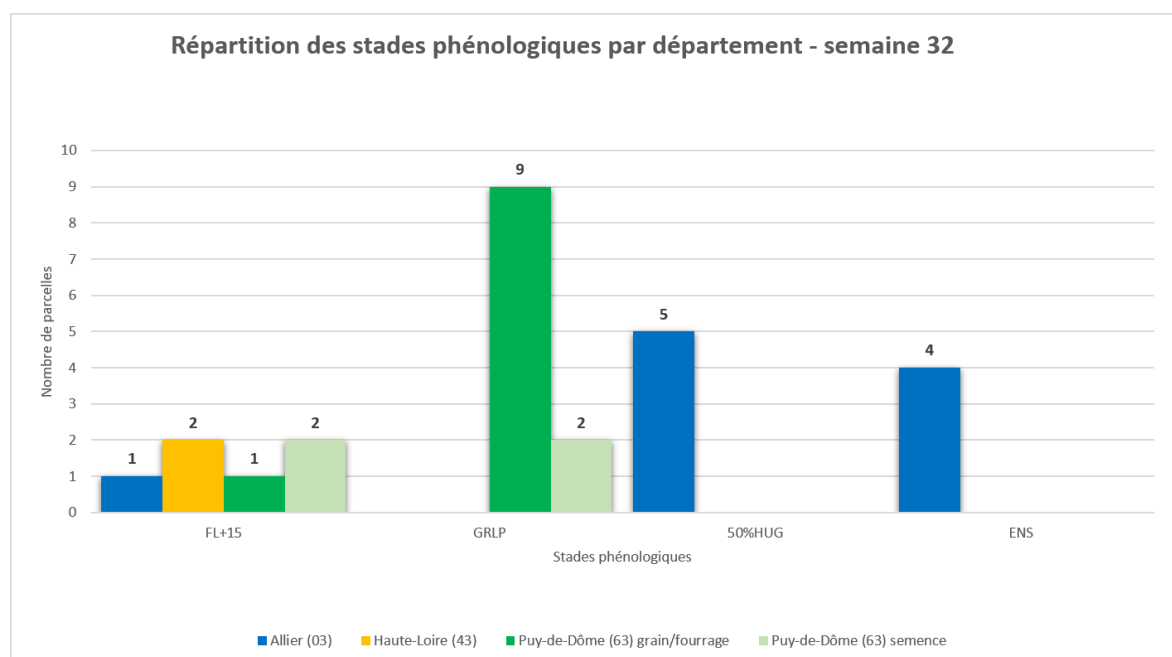


Maïs :

Répartition des parcelles par département et par type de maïs

Département	Maïs grain et fourrage	Maïs semence	Total
Allier (03)	10	0	10
Haute-Loire (43)	2	0	2
Puy-de-Dôme (63)	10	4	14
TOTAL RÉGION	22	4	26

Répartition des stades observés



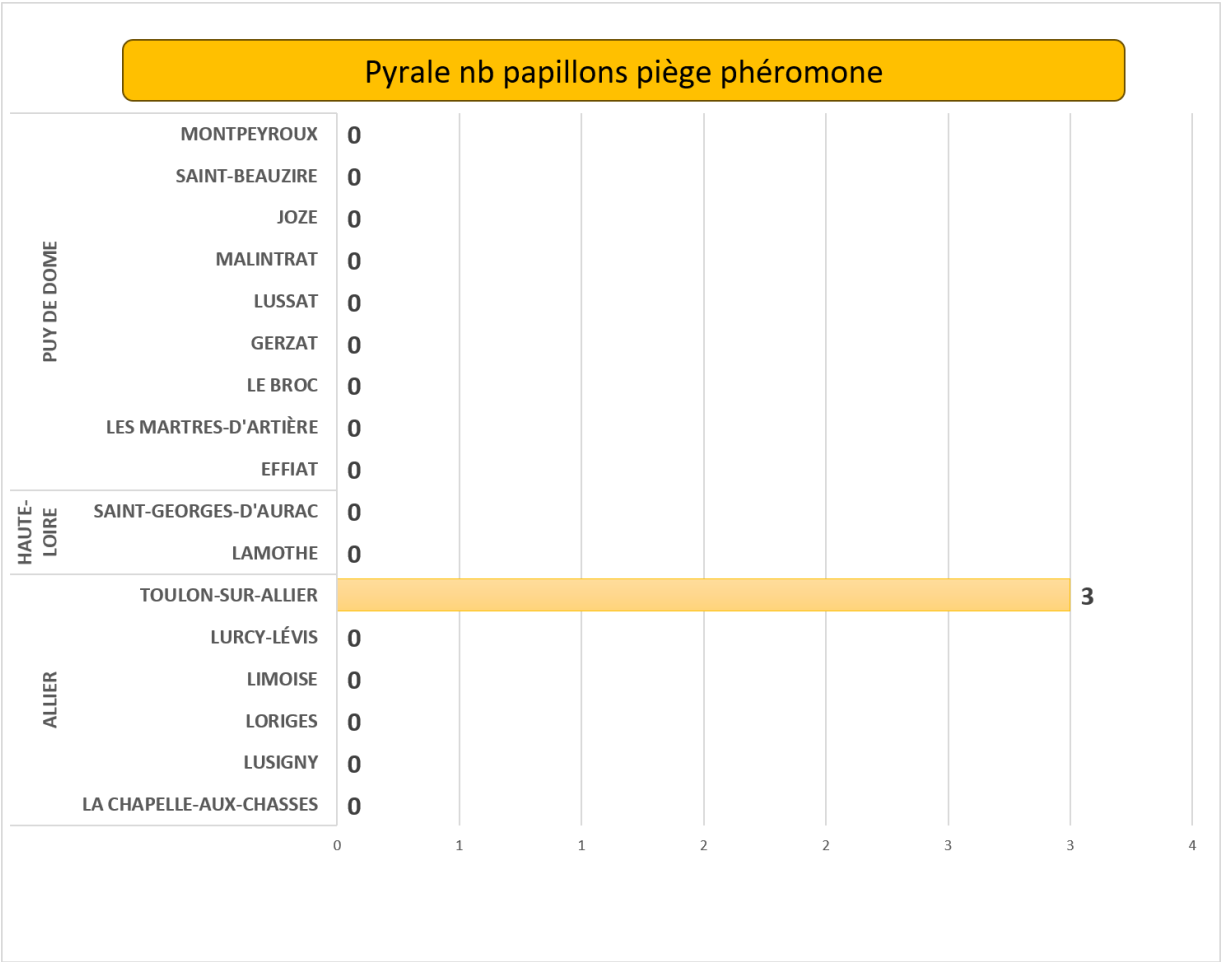
Pyrale

Suivi des captures de pyrales

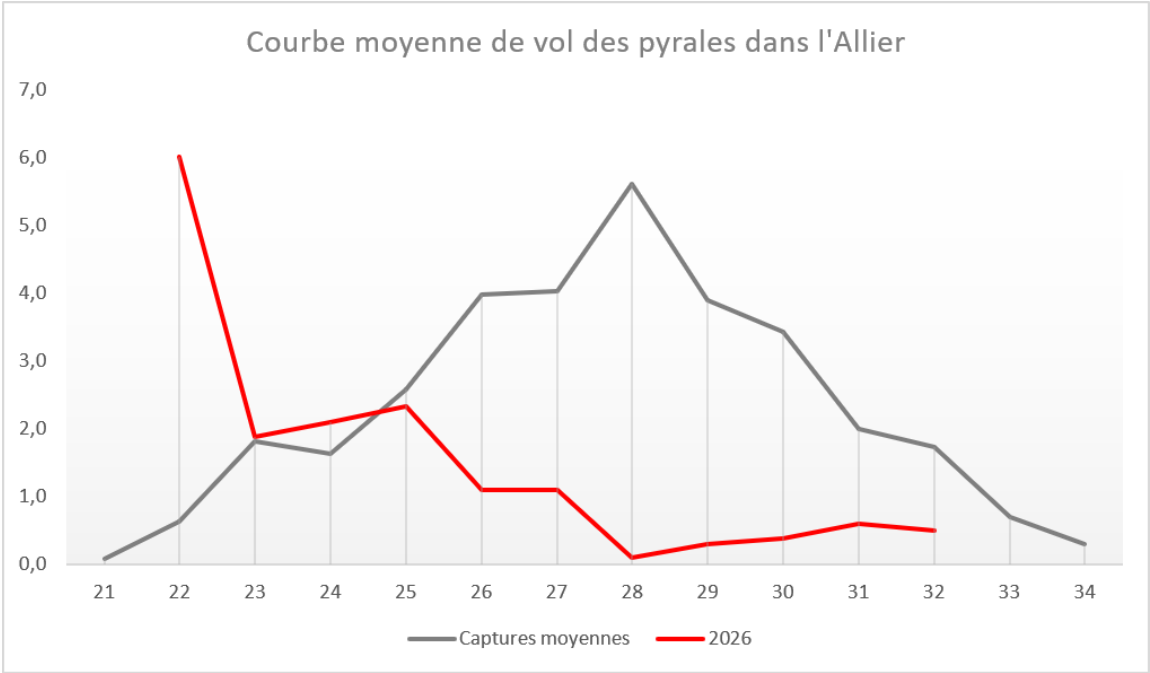
Cette semaine 1 parcelle de l’Allier avec captures.



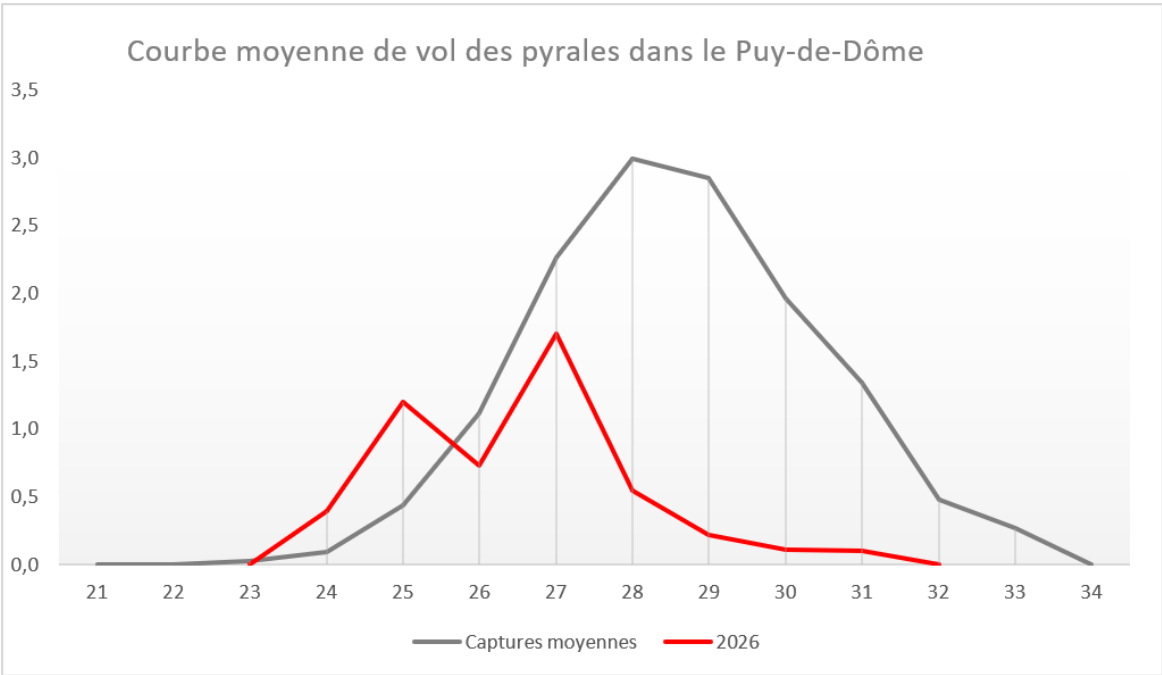
Pyrale du maïs
photo arvalis



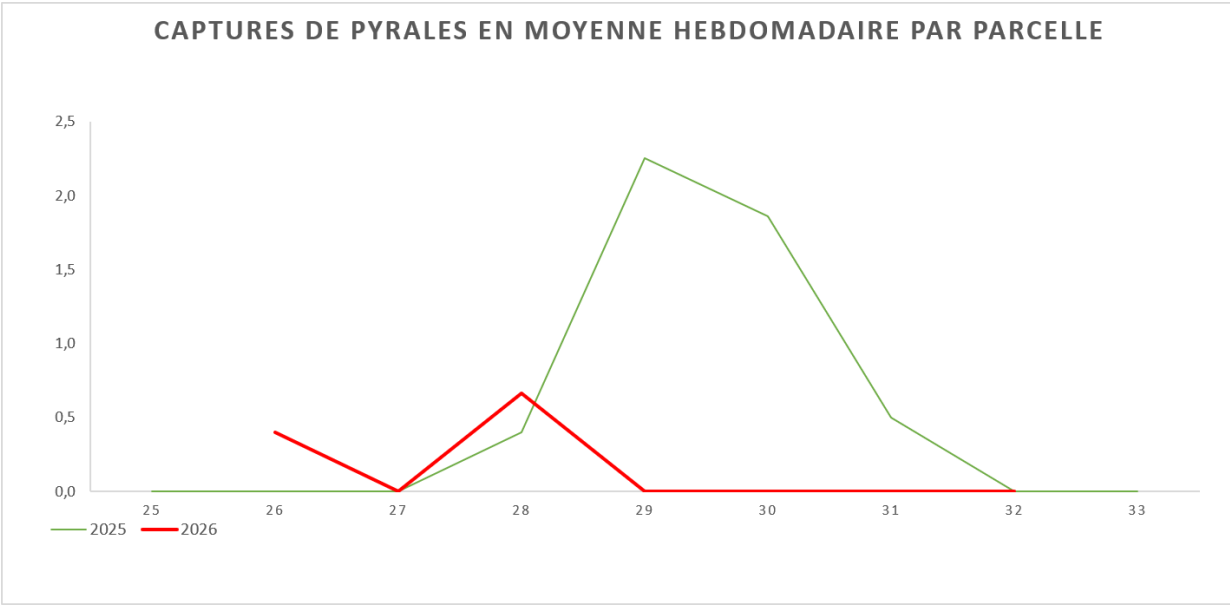
Courbe de vol département de l'Allier



Courbe de vol département du Puy-de-Dôme



Courbe de vol département de Haute-Loire



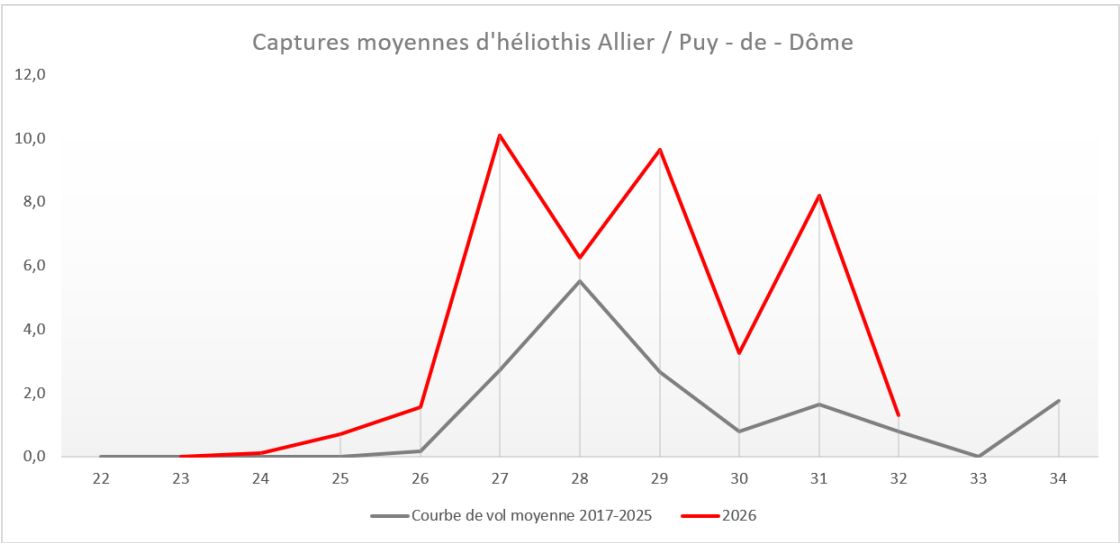
Héliothis :

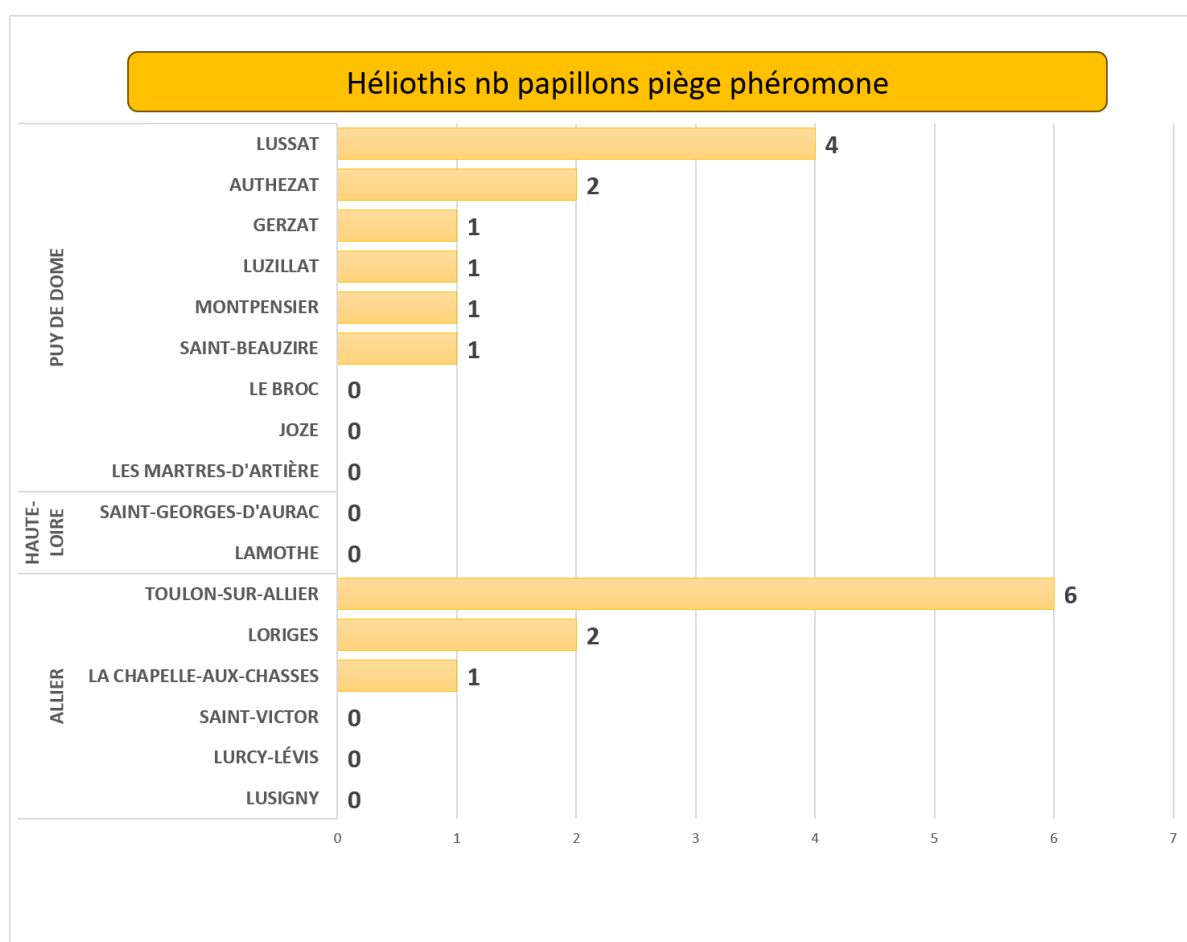
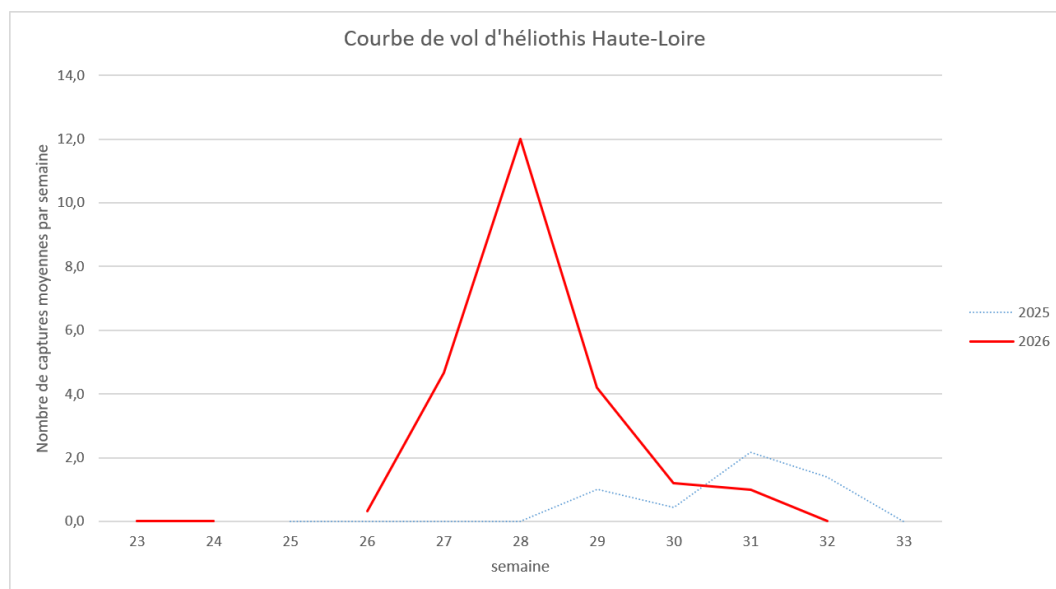
Identification : L’Héliothis est un papillon de 30 à 40 mm d’envergure, avec un abdomen massif, un thorax et une tête velue. Ses ailes antérieures portent des ponctuations noires. Les ailes postérieures sont bordées d’une bande noire. Les papillons vont pondre leurs œufs sur les soies fraîches.



Larves d'héliothis

Observations : Cette semaine 17 parcelles observées, 9 parcelles avec captures dans l’Allier et le Puy-de-Dôme.





Seuil indicatif de risque : L'Héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité hors maïs semence. Cependant, les blessures sur épis sont des portes d'entrée aux champignons et la production de mycotoxines (DON, ZEA, fumonisines, aflatoxines...) dégradant la qualité sanitaire de la production. Le risque est avéré quand le vol est concomitant sur la période floraison femelle et le début du remplissage

Analyse du risque : Les captures sont au niveau de la moyenne dans les pièges, c'est-à-dire à un niveau faible, toutes les parcelles ont dépassé le stade sensible.



Chrysomèle :

Identification : petit coléoptère de 5 à 7 mm de long (femelle, mâle) dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes/oranges pour la femelle.

Observations : Des chrysomèles sont capturées depuis plus d'un mois dans l'Allier dans des maïs en monoculture, 1 seule parcelle cette semaine avec captures sur piège à phéromone.



Chrysomèle du maïs

Seuil indicatif de risque : ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables :

- attaques par foyer ou taches dans les parcelles,
- racines coronaires dévorées,
- verse végétative typique, avec symptôme en col-de-cygne,
- épis lacuneux qui sont souvent la conséquence d'un stress hydrique provoqué par l'absence de racine.

Les plus fortes nuisibilités ont lieu lorsque les populations de chrysomèle du maïs sont abondantes après plusieurs années successives de culture de maïs.

La solution la plus efficace contre ce ravageur est la lutte agronomique, et casser la monoculture sur une parcelle très infestée (au moins 1 an) car la larve a besoin de se nourrir de racines de maïs pour subsister. L'idéal étant de prévoir une rotation de cultures.

Analyse de risque : La présence de chrysomèles est avérée dans ce secteur (ouest Allier) mais le nombre est encore très limité.





➤ Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION

Plus d'informations [ICI](#)

[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE](#)

[LIEN NOTE DATURA](#)

[LIEN FICHE POPILLIA JAPONICA](#)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité